

Le magazine des habitants de

Nieul **sur** Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°48 DÉCEMBRE 2019

► PAGE 11

Le nouveau conseil des enfants



4-5 • Dossier
Bilan de l'année 2019

8 • Prévention
Le Plan Communal
de Sauvegarde

SOMMAIRE



En couverture :
Le nouveau conseil des enfants

3 En bref

L'actualité en synthèse

4-5 LE DOSSIER Bilan de l'année 2019

6 Culture

Thomas Duranteau

7 Associations

WCUD merci aux bénévoles

8-9 Prévention

Le plan de sauvegarde communal

10 Enfance-Jeunesse

Dessine-moi la liberté

11 À savoir

Bonne retraite madame Vernoux !

12 Agenda



[Facebook.com/mairiedeniulsurmer](https://www.facebook.com/mairiedeniulsurmer)

Mairie - BP 50013 - 17137 Nieul-sur-Mer
mairie@nieul-sur-mer.fr • Tél. : 05 46 37 40 10
Directeur de la publication : Henri Lambert
Rédactrice en chef : Nancy Henry, DGS

Maquette : Peuplades • Photos : Service
Communication, J.P. Ouvrard • Impression :
Imprimerie Rochelaise • Cet imprimé est issu de
forêts gérées durablement et de sources contrôlées,
10-31-1240. Tirage 3 200 exemplaires
• Dépôt 4^{ème} trimestre 2019.



nieul-sur-mer.fr

Flashez pour visionner
les anciens numéros ou
pour en savoir plus sur
la Commune

ÉDITO

Chères Nieulaises, Chers Nieulais,

Voici arrivé, déjà, le magazine de décembre 2019, le dernier du mandat en cours. Si les règles en matière de communication électorales m'interdisent, à juste titre, tout bilan des actions menées, je ne peux tout de même ignorer le travail accompli au cours de ces 6 années, 6 années bien remplies de projets comme d'imprévus.

L'année 2019, dans la continuité des précédentes, voit se réaliser ou s'achever deux gros chantiers que sont les travaux de la bibliothèque et la reprise des voiries et du pont de Lauzières. À ce sujet, je tenais à présenter à l'ensemble des habitants et tout particulièrement aux Lauziérois, nos excuses pour les désagréments répétés et les retards sur ce chantier long et complexe. Malgré une planification des plus sérieuses avec les services du Département, de la CdA, du syndicat des eaux et des différents opérateurs réseaux, les aléas notamment climatiques ont perturbé le bon déroulé du chantier. L'ensemble devrait donc être achevé toute fin 2019, début 2020.

Je souhaite également mettre l'accent sur la décision prise en matière de prévention des risques de submersion sur le secteur de Lauzières. Comme vous le découvrirez en page 9 de votre magazine, la réalisation de protections collectives s'est avérée impossible. Beaucoup trop complexes, beaucoup trop risquées, beaucoup trop onéreuses, les services de l'État n'ont retenu aucun des scénarii proposés. Ce sont donc des protections individuelles qui seront mises en place afin de sécuriser les habitations, les entreprises et bien sûr leurs occupants installés aux abords du marais et du Gô. Une décision également complexe qui nécessite la réalisation de nouvelles études et l'élaboration d'un cahier des charges nouveau. Ce choix des protections individuelles n'est toutefois pas unique sur le territoire puisqu'il concerne aussi le secteur du vieux port de La Rochelle ainsi que des communes de l'île d'Oléron. La raison principale en est la spécificité de notre marais, sa nature même et sa configuration. Mais l'essentiel est acquis : le marais de Lauzières et ses habitants seront protégés.

Chères Nieulaises et chers Nieulais, je conclus ainsi mon dernier édito. Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée, que vous m'avez accordée, tout au long de ce mandat. Je vous remercie car c'est au travers de la gestion de cette belle commune, pour vous et avec vous, que j'ai appris les réalités de la vie d'un territoire, les difficultés mais aussi les joies de sa gestion. Je souhaite à Nieul, et à chacun de ses habitants, de continuer à grandir et à s'épanouir comme une petite ville calme et harmonieuse, où il fait bon vivre ensemble, entre campagne et océan, entre hier et demain, entre ambitions et réalité. Je termine ce mandat en ayant fait mienne cette phrase de Ralf Emerson : « l'idéal de vie n'est pas l'espoir de devenir parfait mais l'envie de devenir meilleur ».

*Tout cordialement à vous toutes
et à vous tous*



Le maire, Henri Lambert, en compagnie d'Annie Grizon, adjointe à la culture, et de Coralie Joulin (à droite), artiste peintre mise à l'honneur à la chapelle de Lauzières durant la Fête des Arts.



Durant la fête des arts, les œuvres se nichent un peu partout dans la commune.

LA FÊTE DES ARTS

La dixième édition de la Fête des Arts était à la hauteur de nos attentes. Toujours plus de public, toujours plus d'artistes, toujours plus de lieux d'accueil, une invitée d'honneur à la chapelle de Lauzières. Voilà de quoi récompenser l'ensemble des acteurs de cette manifestation. La ville ressemblait à une fourmilière de passionnés d'art et de patrimoine. Chaque visiteur était plongé dans son plan, le guidant au fil des rues à une rencontre artistique certes mais aussi à de belles rencontres humaines. À l'heure où nous parlons tant de lien social, voici une recette qui fonctionne bien. Les érudits, les passionnés, les curieux, les promeneurs se sont croisés, se sont posés un court instant et à l'unisson se sont nourris de notre richesse locale. Vivement la onzième édition...



Visite de la salle du phare de Cordouan.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX NIEULAIS

Début novembre, l'ensemble des élus du conseil municipal a accueilli les familles nouvellement arrivées à Nieul-sur-Mer. Tous les secteurs géographiques de la ville étaient représentés et les jeunes retraités dynamiques côtoyaient les familles avec de jeunes voire de très jeunes enfants. Après une visite des 5 salles de l'espace Michel Crépeau, la convivialité s'est installée autour d'un verre de l'amitié. Certains arrivés depuis quelques mois donnaient déjà des conseils aux derniers arrivants. Les élus de leur côté n'étaient pas avares de conseils pour orienter au mieux ces nouveaux Nieulais. De cette rencontre et au dire des invités, il en ressort unanimement un sentiment du bien vivre à Nieul-sur-Mer avec des services de proximité de qualité. Bienvenue à chacun d'entre vous et pour ceux qui sont arrivés depuis, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie de Nieul-sur-Mer pour participer à la prochaine édition.

LA PHRASE

« Je ne vous cache pas ma déception, pour ne pas dire ma colère, de voir encore un service à la population retiré d'un centre-bourg alors même que les élus que nous sommes bataillons au quotidien pour maintenir des activités économiques au cœur des villages et des petites villes, tentant ainsi d'éviter la fuite vers les grandes villes et la transformation de nos communes en cité dortoir. J'ai bien pris note des arguments avancés pour motiver ce retrait, à savoir sa non-rentabilité économique. C'est effectivement un argument face auquel la notion de lien social pour les habitants et de vie économique locale ne fait pas le poids et a bien peu d'importance. Je m'étonne pourtant de ce malheureux constat alors même que La Poste se présente comme une entreprise au service de tout le monde et cherchant soi-disant à créer du lien et de la proximité ».

Extrait de la lettre adressée par M. Lambert, maire, à la direction de La Poste suite à l'annonce du retrait du distributeur automatique de billets de la place de la Liberté (centre-bourg).

LE CHIFFRE

118

C'est le nombre de participants à la première édition du World Clean Up Day à Nieul le 21 septembre dernier (voir article en page 7).

C'EST DÉCIDÉ !

N°1 : Le principe de la réalisation de protections individuelles sur le marais de Lauzières dans le cadre du PAPI est voté à la majorité des voix (abstention des membres de l'Opposition) lors du conseil municipal du 18 septembre.

N°2 : À l'unanimité, le conseil municipal vote une motion contre le plan national de restructuration de la direction des finances publiques lequel implique la fermeture de près d'un millier de trésoreries en France d'ici 2022 ; En Charente-Maritime ce sont 20 trésoreries sur 23 qui fermeront leurs portes dont celle de Périgny.

BILAN DE L'ANNÉE 2019

Comme de coutume, le magazine de décembre est l'occasion de revenir sur les principales actions menées par les commissions tout au long de l'année 2019.

La commission Enfance Jeunesse

Le mot d'ordre de 2019 aura été « poursuivre et améliorer nos actions ». Continuer à mettre en œuvre les actions inscrites au PEL et ouvrir l'offre de service public au plus grand nombre : ainsi le séjour ski a été proposé aux plus petits (6/8 ans) ; les camps d'été sont passés de 2 à 3 pour accueillir plus de jeunes et sur des activités renouvelées en partie ; les chantiers jeunes d'été ont permis à 8 adolescents de participer aux travaux de la commune moyennant une gratification ; des soirées débats ont été initiées sur des thèmes liés à l'enfance. Et puis nous avons continué à affirmer notre volonté sur « bien manger, mieux manger » pour tous les enfants fréquentant la restauration scolaire par le biais de l'adhésion à 3 chartes qualité qui renforcent nos objectifs de lutte contre le gaspillage et d'avancée vers une alimentation plus saine et plus durable.
> Tous ces objectifs ne pourraient s'atteindre sans une coordination étroite entre les acteurs de terrain, bénévoles, parents, enseignants et élus.



• Se diversifier et s'ouvrir au plus de Jeunes possible comme le concours de trottinettes, nouveauté 2019.



• Entre la conservation du patrimoine bâti de la commune (une obligation légale pour les élus) et les travaux dans l'intérêt des associations, des usagers et des écoles, les travaux ne manquent pas au sein des bâtiments publics.

La commission Bâtiments

Avec 15 bâtiments publics de grande taille, les besoins en travaux ne manquent pas. En 2019, l'accent a été mis sur 5 axes :
> Pour les écoles : sécurisation de l'entrée de l'école G. Chobelet et réfection de la cuisine centrale et du réfectoire de l'école A. Devaud ; mise en place de 4 tableaux informatisés dans les 2 écoles primaires.
> Pour les structures associatives : mise en accessibilité du vestiaire de football, réfection du mini-tennis avec un chantier jeunes associé et réfection du terrain de boules du Parc.
> Pour l'embellissement du Centre Bourg : restauration de la façade-portail de l'église et démarrage des travaux de la bibliothèque.
> Pour la valorisation énergétique des bâtiments : réalisation de la dernière phase de couverture de l'EMC.
> Pour l'entretien du bâtiment de la mairie : réfection du hall (servant de salle des mariages).

La commission Affaires sociales

Être au plus près des personnes les plus fragiles pour leur apporter des réponses toujours mieux adaptées a été notre fer de lance tout au long de l'année 2019. Nous avons oeuvré pour améliorer la qualité de prise en charge des personnes les plus fragiles. Notamment en mettant en place un temps d'accompagnement personnalisé avec notre assistante sociale pour les bénéficiaires de la banque alimentaire. Ce qui pourvoit à une meilleure approche, une meilleure écoute et permet d'apporter des réponses plus en adéquation avec les besoins de chacun. D'autre part, nous avons posé les jalons d'un futur regroupement avec les services de l'aide à domicile des autres communes de l'agglomération rochelaise afin **d'être plus forts ensemble pour continuer à assurer un service public de qualité.**



• La visite des haras du Cadre Noir de Saumur en juin 2019.



• Les travaux de restauration du pont de Lauzières : un projet long et complexe soumis aux aléas de la météo.

La commission Urbanisme et voiries

Pendant cette année 2019, après plusieurs années d'étude, 3 dossiers importants pour l'aménagement et le développement de la commune ont abouti.

> **En voirie**, l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue du Port est achevé et les travaux de reconstruction du pont sont en cours, achèvement prévu début 2020 avec en point d'orgue, la repose du monument aux morts à l'entrée de Lauzières.

> **En urbanisme**, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), après 4 ans d'étude, a été soumis à l'enquête publique durant l'été ; il sera voté fin 2019 ou début 2020 pour une mise en application immédiate. Quant au dossier du quartier éco-responsable du Champ Pinson, l'aménageur de cette zone vient d'être choisi par la commission d'appel d'offres et sera validé lors du conseil communautaire de janvier 2020 ; après ce vote l'aménageur commencera les études de cette zone ainsi que toutes les démarches réglementaires (loi sur l'eau, étude d'impact, concertation avec la population).

La commission Vie associative

L'année 2019 s'achève et nous ne pouvons que féliciter l'ensemble du tissu associatif de la commune et la diversité des activités proposées tout au long de cette année écoulée.

Bravo et merci aux Président-e-s d'associations ainsi qu'à tous les bénévoles qui s'investissent parfois sans limite afin de proposer en permanence de nouvelles activités. L'animation ainsi que la vie d'une commune passe nécessairement par la valeur et la qualité du tissu associatif qui est en constante mouvance. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une cinquantaine d'associations orientées dans divers secteurs, culture, sport, loisir... Des associations que tout au long de cette année la municipalité a eu à cœur d'aider afin qu'elles puissent fonctionner le mieux possible. La partie essentielle de cette aide passant par la mise à disposition gratuite des salles de l'Espace Michel Crépeau et de la Maison des associations ainsi que des moyens techniques, financiers, administratifs et humains.

> **La commission municipale « Vie associative » a été à l'écoute des projets et besoins de ces associations en étant représentée à chacune des assemblées générales et en travaillant avec elles dans un esprit de partage et de convivialité.**



• La bouffée d'air pur, une manifestation sportive toujours aussi courue.



• La Fête des Arts 2019 : découvrir, admirer, s'étonner... Tout un art en somme !

La commission Culturelle

L'année culturelle 2019 aura vu le déménagement de la bibliothèque vers la salle Saint-Blaise.

Chacun a pu se familiariser avec ce nouveau site temporaire, en attendant de réintégrer l'an prochain la maison littéraire après travaux. Au printemps la vie culturelle nieulaise renouait avec le festival du conte. Un joli moment de poésie. Le 13 juillet la fête du port revêtait pour la première fois le label "Sites en Scène" du Conseil Départemental. Le Go et son histoire nous furent contés. Une fête populaire sous le soleil avec l'implication sans failles des associations. La Fête des Arts, toujours très prisée, comptait cette année 91 artistes. La rentrée sous le signe du cirque, avec "Miettes", spectacle proposé par la Coursive, et "Welcome or not" programmation municipale. 2019 s'achève avec le concert dit "de Noël", le Duo Nougaresque pour un hommage à Claude Nougaro, un grand moment pour terminer l'année.

> **2019 n'a pas fait mentir notre ligne culturelle habituelle : la culture pour tous !**

La commission Environnement

Participer à la transition écologique et sensibiliser les habitants à la nécessité de protéger et préserver l'environnement reste l'axe majeur de la commission Environnement.

Si en 2019, la principale action reste la participation de la commune à l'opération World Clean Up Day, d'autres actions ont été mises en œuvre ou bien mises à l'étude, en particulier autour des questions du fleurissement et de la conservation des arbres. Parvenir à conjuguer fleurissement et réchauffement climatique n'est pas simple. Cela demande de revoir encore nos façons de faire : planter autrement, d'autres essences pour réduire l'arrosage et tenir compte de l'absence de recours aux engrais.

> **L'arbre a tenu une place importante cette année avec la réalisation d'un bilan sanitaire du parc** : il a permis de mettre en évidence la nécessité de supprimer plusieurs sujets (trop âgés et fragilisés ou malades) et donner des axes pour de nouvelles plantations. Un conventionnement avec la CdA dans le cadre du projet "Territoire Zéro Carbone" a également été signé en vue de la réalisation d'un bilan carbone de la commune. Enfin, à l'heure de la rédaction de ces lignes, la commune rédige son cahier des charges pour concourir au label "villes et villages étoilés". Ces deux projets permettront d'identifier des pistes d'action pour la commune en termes de développement durable.



• "Une naissance, un arbre", une opération devenue coutumière pour participer à l'entretien du patrimoine arboré et sensibiliser les adultes et les enfants à l'importance de l'arbre et de sa préservation. Une opération permettant également de compenser un peu les arbres abattus chaque année à la demande des riverains.

Thomas Duranteau, artiste passeur de mémoire

Thomas est né à La Rochelle en 1979 et devient Nieulais il y a 3 ans. Historien de formation, prof d'histoire-géo durant 12 ans, il quitte l'éducation nationale pour se consacrer pleinement à la création artistique.

Le éventail de ses talents est immense : illustration, poésie, BD, peinture, sculpture, dessins pour des films... À ce jour, 9 livres ont vu le jour dont "Des miettes et des étoiles" (Elytis) carnet dans les camps nazis salué par Simone Veil comme "une réalisation originale, pertinente, sensible et juste". Brillant et discret, Thomas vous ouvre sa porte tous les ans lors de la Fête des Arts, heureux de partager son travail.

Comité de Rédaction : Vos créations sont très variées par les formes d'expression, mais vos thèmes ne laissent pas indifférents (guerre, mort, camps, ogre, mouche...) alors que vous êtes joyeux et souriant. Comment présentez-vous votre parcours ?

T. Duranteau : J'aime varier les formes de création autour des arts plastiques et de l'écriture et les mettre en relation dans l'esprit du carnet de voyage. Les thèmes que j'aborde peuvent paraître difficiles mais ne sont pas morbides. Je les appelle les frontières de l'humain, là où il questionne sa propre humanité. C'est pour moi me confronter à l'essentiel de nos

existences avec une recherche profonde de lumière jusque sur ces thèmes-là et beaucoup d'empathie.

C. R. : Pourriez-vous nous parler un peu de Narcisse Pelletier au cœur de votre dernier beau livre illustré qui rencontre un vrai succès et qui fait une bonne idée cadeau en ces périodes de fête ?

T.D. : "Narcisse Pelletier, la vraie histoire du sauvage blanc" (Elytis) retrace l'histoire incroyable de ce jeune mousse vendéen qui a vécu 17 ans dans un groupe aborigène du nord-est de l'Australie au XIX^e siècle suite à l'échouage de son navire. Le livre reprend son témoignage mêlé à plein d'autres documents et à



mes illustrations. C'est une invitation au voyage et à la rencontre humaine. Je connais cette histoire depuis tout jeune car je suis de famille de marins pêcheurs, mon grand-père me racontait que son propre grand-père était présent au moment du retour de Narcisse. C'est donc aussi rendre hommage à ma famille et au rude labeur de ces métiers liés à l'océan. Le livre a reçu le prix "Mémoires de la Mer" et fait l'objet d'une exposition au Muséum d'histoire naturelle de Nantes jusqu'en mai 2020.

Pour en découvrir davantage : www.thomasdurateau.com



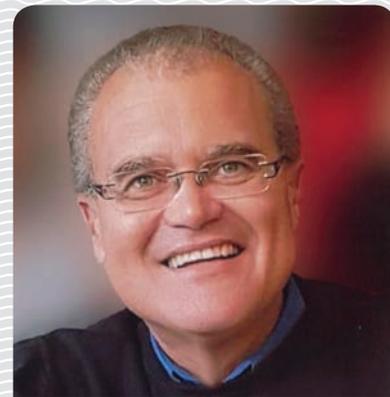
12 entreprises vont se succéder durant les 8 mois de chantier pour donner à la bibliothèque un nouveau visage.

MISE EN ACCESSIBILITÉ ET EXTENSION DE LA BIBLIOTHÈQUE : LES TRAVAUX AVANCENT

Dernier grand chantier du mandat en cours, les travaux d'extension et de mise en conformité de la bibliothèque font l'objet d'une grande attention tant de la part de la mairie que des usagers, pressés de profiter des nouveaux aménagements.

Le permis de construire, pour lequel il a fallu recueillir l'accord de l'architecte des bâtiments de France, a été signé le 12 février dernier. La première procédure d'appel d'offres s'étant révélée infructueuse pour 4 lots sur 14, une nouvelle procédure a été lancée pour aboutir à une notification aux entreprises le 31 Juillet. Avec un peu de retard donc, les travaux ont pu démarrer au mois de septembre. À ce jour le chantier se déroule sans encombre et sans souci. Nous vous rappelons que durant toute la durée du chantier, la continuité du service Bibliothèque est assurée salle Saint-Blaise (centre-bourg, face à l'église).

+ Rens. Service Culturel : 05 46 37 40 10



Adieu Monsieur Claude Masseaux

À l'heure où les artistes décrochaient leurs toiles au soir de la Fête des Arts, Claude refermait discrètement sa porte sur une vie bien remplie.

Adeptes de l'aquarelle, il nous laisse en mémoire ses merveilleux portraits d'enfants du monde, ses paysages sereins et romantiques. Ce fidèle et dévoué compagnon de la Fête des Arts exposait Salle Gabriel Coll, où il était l'invité du père Blomme. L'homme au si joli sourire, aux yeux pétillants et à la gentillesse incommensurable, a rangé ses pincesaux pour notre plus grande tristesse. La Municipalité lui rend hommage.

WCUD 2019 : merci aux bénévoles



Une déplorabile liste à la Prévert de déchets divers et variés... Sans compter une télévision et une batterie de voiture trouvées au cœur du marais, zone protégée Natura 2000.

Le 21 septembre dernier, la commune s'associait pour la première fois à l'édition du World Clean Up Day, en partenariat avec la Jeune Chambre Économique de La Rochelle. Les jeunes élus du conseil d'enfants ainsi que des associations nieulaises se sont également engagés dans cette journée mondiale du nettoyage de notre planète.

Si nous nous réjouissons de l'esprit de cette opération et de l'engagement des associations et de la population, nous ne pouvons qu'être dépités des déchets ramassés sur les 5 sites sélectionnés : 2 kilos de mégots de cigarettes (notamment dans le parc et dans le marais), 7 kg de canettes de soda, 40 kg de bouteilles de verre et 9 de bouteilles plastique, 127 kg de déchets "tout venant" soit un poids total de 184 kg de déchets ! quand on pense que chaque semaine les agents municipaux de propreté urbaine ramassent en moyenne 10 m³ de déchets sur la commune...



Les entraîneurs, Philippe Bouju, Ludovic Bacque et Pascal Mourali.

LE CLUB PONGISTE NIEULAIS, ENGAGÉ POUR "LE SPORT POUR TOUS" !



Preuve du dynamisme et de l'engagement des dirigeants du club, il n'aura fallu que quelques mois au Club Pongiste Nieulais pour obtenir le précieux sésame délivré par la Fédération Française Handisport.

C'est par amitié envers un membre du club que les dirigeants se sont lancés dans cette démarche. En effet, toute personne ayant un handicap peut se licencier comme "personne valide" au sein d'un club mais doit se licencier à nouveau en handisport de sa discipline pour accéder aux championnats qui lui sont réservés.

C'est donc pour répondre à cette demande que le club pongiste nieulais a déposé son dossier de demande d'affiliation.

Suite à la visite des locaux, l'attestation d'affiliation a été délivrée le 3 septembre 2019. Lors de cette visite, le Comité Départemental Handisport 17 a fait part de son intérêt pour le potentiel qu'offre l'ensemble de l'Espace Michel Crépeau. Le club peut donc communiquer maintenant sur cette affiliation. Des membres de l'Association des Paralysés de France - France Handicap sont déjà venus rencontrer les dirigeants.

La prochaine étape, consistera donc à obtenir le label permettant l'accès à d'autres disciplines dans l'ensemble des locaux de l'Espace Michel Crépeau.

À suivre donc et un grand merci au club pongiste nieulais à l'origine de cette initiative.

+ | Rens. Monsieur P. DENIS, Président du CPN, 06.51.55.52.44
ou clubpongistenieulais@gmail.com.
Informations sur <http://club.quomodo.com/cpn>

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS TOURNÉES VERS LES ARTS



Des ateliers, des stages, des animations. Autant d'actions « sur la piste et autour » que l'association peut proposer aux communes, aux associations et aux écoles, collèges et lycées.

"Sur la piste et autour"

C'est avec joie que la municipalité a accueilli au sein de la liste des associations nieulaises cette nouvelle association, itinérante, dont le nom fait rêver et donne envie de se jeter sur la piste !

Son but : rendre accessible la pratique d'activités culturelles et artistiques, le tout empreint de sensibilisation à l'environnement. L'association propose des ateliers sur les arts du cirque ainsi que des stages durant les vacances, combinés (ou non, selon l'envie) à d'autres pratiques artistiques tels que les arts plastiques, la musique ou le recyclage créatif.

Les ateliers et stages s'adressent aux enfants et aux jeunes de 3 à 12 ans (pour le moment) avec notamment un atelier cirque à l'année les mercredis matin pour les 6-12 ans.

Parce qu'elle est itinérante, comme les cirques, l'association propose des animations dans plusieurs villes à l'instar de l'évènement gratuit "cirk'à la Pelle" créé à Marsilly en juillet dernier.

+ | Rens. surlapisteetautour@gmail.com
ou au 06 37 08 05 76



"la Bel Endroit"

C'est une jeune association dont le but est de tisser des liens entre les artistes locaux et les visiteurs de notre région. Pour ce faire, Cristina développe un projet d'évènements culturels publics au printemps et à l'été prochains sur la commune, un programme d'aide logistique et productif destinés aux artistes mais aussi quelques idées de voyages thématiques entre artistes et adhérents.

+ | Rens. Cristina.perso@free.fr
ou au 06 70 46 49 34



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Suite à la tempête Xynthia en 2010, la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet aux services municipaux de gérer au mieux les situations de crise, de l'alerte émise par la préfecture jusqu'au retour à la normale. Ce document obligatoire, est une des composantes du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Communauté d'Agglomération.

Pour la gestion des alertes météorologiques, la commune se réfère évidemment aux alertes réglementaires de la Préfecture mais également aux alertes de vigilance de Météo France. Ainsi, en cas d'alerte orange, des mesures d'information et de sécurité sont immédiatement mises en œuvre par les services municipaux selon des procédures préétablies. En cas d'alerte rouge, le maire déclenche le PCS ; tous les moyens sont alors mis en œuvre pour alerter la population. À Nieul-sur-Mer les principaux risques concernent les phénomènes naturels dont la tempête, les vents violents et les submersions marines.

Le Plan Communal de Sauvegarde constitue un recueil et un repère de procédures et de données ; il est consultable sur le site internet de la commune (rubrique vivre à Nieul).

Comme chaque année, nous vous rappelons en synthèse les règles de prudence et de sécurité en cas d'alerte.

Personnes vulnérables : signalez-vous !

Si, en raison de votre état de santé et/ou de votre isolement, vous êtes particulièrement exposés en cas de risques majeurs (tempête, submersion mais aussi canicule...), **vous pouvez demander à être inscrits sur la liste des « personnes vulnérables »**. Cette inscription permet de mieux prendre en compte votre situation par les services municipaux et les services de secours en cas de besoin d'intervention.

+ Pour rester informés

Mairie de Nieul-sur-Mer : 05 46 37 40 10

www.nieul-sur-mer.fr

Préfecture : 05 46 27 43 00

France Bleue La Rochelle : fréquence 98-2

Météo France : 0892 68 02 17 ou www.meteo.fr

LES GESTES À NE PAS OUBLIER



En cas de submersion marine

- Coupez gaz et électricité
- En cas de montée des eaux, montez à l'étage de votre habitation ; à défaut mettez-vous en hauteur
- Faites une réserve d'eau potable et de denrées alimentaires
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes téléphoniques
- N'empruntez pas les chaussées inondées
- Ne quittez pas votre habitation ; n'évacuez que sur ordre du maire ou des services de secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; il y sont accueillis et encadrés



En cas de séisme

- Éloignez-vous des fenêtres
- Restez chez vous : abritez-vous sous des meubles solides, près d'un mur porteur ou dans un angle de votre habitation
- Écartez-vous des poteaux électriques
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et coupez le moteur
- Ne descendez pas de votre véhicule : attendez la fin de la secousse



En cas de tempête et/ou de vents violents

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Fermez portes et fenêtres
- Écoutez la radio locale (pensez aux piles)
- Évitez de sortir
- Débranchez les appareils électriques
- Rangez ou décrochez les objets pouvant chuter
- Ne vous promenez pas le long du littoral
- Ne touchez en aucun cas les câbles ou fils électriques tombés au sol
- Si vous êtes en voiture, réduisez votre vitesse

PPRL : quand urbanisme se conjugue avec prévention des risques

Le Plan de prévention des risques littoraux-érosion littorale et submersion marine (PPRL) est un outil réglementaire visant à assurer la sécurité des personnes, à réduire la vulnérabilité des biens et à faciliter le retour à la normale suite à un évènement en fonction de l'intensité du risque et de la nature du projet.

Les objectifs à atteindre par le PPRL consistent à interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement et à les limiter dans les autres zones ainsi qu'à préserver la capacité d'écoulement pour permettre un retour à la normale le plus rapide possible. Le PPRL est établi par les services de l'Etat sur la base d'une étude réalisée par la CdA de La Rochelle appuyée par un bureau d'études aux fins de mieux connaître les risques littoraux sur l'agglomération. Il concerne donc Nieul et 12 autres communes du bassin nord du département (Yves, La Rochelle, Salles-sur-Mer, Saint-Vivien, Angoulins, La Jarne, Aytré, L'Houmeau, Marsilly, Saint-Xandre et Esnandes).

Après approbation, le PPRL vaudra servitude d'utilité publique : à ce titre il sera annexé au PLUi et opposable aux tiers notamment dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Les dispositions du PPRL s'imposeront également au document d'urbanisme et prévaudront en cas de dispositions contradictoires. Le fait de construire ou d'aménager un terrain dans une zone interdite par un PPRL approuvé ou de ne pas respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation prescrites par ce plan sera puni des peines prévues au code de l'urbanisme. Actuellement en cours d'approbation par les instances communautaires et municipales, le PPRL sera soumis prochainement à une enquête publique.

Solidarité communale : Saint-Xandre se joint à nous !

Dans le magazine de décembre 2018, nous vous informions que la commune avait conventionné avec celles de Lagord et Puilboreau pour la mise en place d'un partenariat en cas de catastrophe majeure nécessitant un renfort en termes de moyens techniques et humains. Ce partenariat a été renforcé par la participation de la commune de Saint-Xandre. Ainsi les 4 collectivités pourront mutuellement s'aider si nécessaire pour gérer les états de crise et apporter assistance à la population.



Exercice de submersion : le PCS fait ses preuves



Les 27 et 28 novembre derniers, la commune s'est associée aux services de l'État, aux services de sécurité et de secours, aux opérateurs de réseaux ainsi qu'aux 14 communes littorales du département pour un exercice départemental ORSEC au risque de submersion marine.

L'objectif fut de tester le plan communal de sauvegarde et d'entraîner les services municipaux chargés ou impliqués dans la gestion des événements majeurs. Si la commune a fait le choix de ne pas inviter tout ou partie de la population à participer à un exercice d'évacuation, elle a profité de cet exercice pour tester l'efficacité des chaînes d'actions et de décisions inscrites dans le PCS. Elle a également associé différents acteurs du territoire (commerces, associations, communes partenaires) pour simuler la mobilisation des secours et le recours aux moyens. Déjà testé à moindre échelle lors des alertes orange régulièrement émises par les services de la Préfecture ou de Météo France, le PCS a confirmé son efficacité et a permis de corriger quelques éléments pour une meilleure réactivité des services et pour une plus grande mobilisation des moyens à mettre en œuvre pour gérer la situation et assurer la sécurité des biens et des personnes. Il sera également complété prochainement par la réalisation d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) afin de mieux sensibiliser la population nieulaise aux risques et aux comportements à adopter.

l'exercice Submersion17 a confirmé l'efficacité du dispositif d'alerte et de mise en sécurité du PCS. Toutefois, rien ne pourra remédier au comportement irresponsable de certains usagers qui défient les interdictions et les mises en sécurité pour se promener le long de la digue du port du Plomb lors des alertes tempête/submersion ou entrer dans le parc lors d'une tempête de vent. Lors de la tempête Amélie de novembre 2019, des habitants ont franchi les barrières interdisant l'accès au parc en raison des risques de chute d'arbres. Et pourtant deux arbres fendus par la tempête ont dû être abattus par sécurité. Le témoignage d'un comportement bien risqué.

Plan d'actions de prévention des inondations : le choix des protections individuelles

Suite à la tempête Xynthia de 2010, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'actions et de prévention des inondations qui a été labellisé en décembre 2012.

Au titre de ce PAPI, il est prévu dans la fiche action 7.04 la création d'ouvrages de protection permettant de protéger d'une submersion marine les enjeux présents dans le marais de Lauzières situé sur les communes de Nieul et de L'Houmeau. Depuis septembre 2013, plusieurs scénarios ont été étudiés sur ce secteur très particulier afin de mettre en place des protections collectives. Malgré les efforts soutenus des différents acteurs du projet et au regard de diverses propositions faites, il est finalement apparu que la réalisation de protections collectives sur le secteur du bourg de Lauzières était non seulement extrêmement complexe techniquement mais en outre particulièrement coûteuse, le coût estimé de telles protections dépassant largement le montant labellisé en 2012.

Face à ce constat, le Comité de pilotage réuni le 21 septembre 2018 a décidé d'abandonner le principe de la mise en œuvre de protections collectives au profit de la réalisation de protections individuelles menées par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs des bâtis situés sur le secteur. La mise en œuvre de ce programme d'action de protections individuelles est pilotée par les services de la CdA qui ont déjà lancé une étude de diagnostic pour identifier les travaux pouvant être réalisés par les particuliers pour protéger leur bâtiment et alimenter les PCS afin d'améliorer l'évacuation des personnes. Près de 400 bâtiments dont 200 d'habitations(*) pourront ainsi faire l'objet d'un diagnostic et bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité.

() le PAPI a été modifié afin de tenir compte de ces nouvelles protections ; à ce titre il prévoit un plan de financement pour les protections individuelles des habitations porté à 80 % par l'État, 10 % par la CdA et 10 % par le Département dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 €/habitation.*

+ | Rens.Mairie 05 46 37 40 10

"Dessine-moi la liberté"

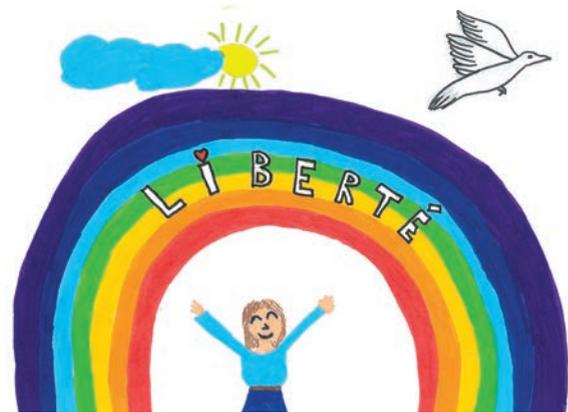
Le Conseil des enfants, déjà très impliqué par ailleurs, a souhaité cette année s'associer à la commémoration de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France, lundi 11 novembre dernier.

Après débats, de la lecture de poèmes aux reconstitutions dans le parc municipal, les participants ont choisi d'accompagner la Chorale "Sol Fa Sans Ré" lors du refrain de la Marseillaise et de proposer un concours de dessins, pour les enfants des écoles primaires.

Partie intégrante du programme de l'enseignement moral et civique, les enfants ont entonné le refrain de la Marseillaise avec entrain et n'ont pas démerité face à leurs aînés.

Le concours quant à lui a permis à 12 enfants de réaliser des esquisses sur le thème "dessine-moi la Liberté". La gagnante, Chloé Fray, verra son dessin reproduit sous forme de logo qui sera repris lors des prochaines commémorations.

Bravo à tous les participants !



12 dessins illustrant la liberté, 12 visions différentes, pleines de couleurs, d'originalité et de projets d'avenir. Ci-dessus le dessin gagnant.

La MAM, un troisième lieu de garde pour les tout-petits



Les familles ayant de très jeunes enfants à faire garder dans la journée disposaient jusqu'à présent de deux moyens : la crèche associative "L'île aux trésors" située à proximité de l'école maternelle et le recours à une assistance maternelle située sur la commune via le RAM.

Ces deux modes de garde sont désormais complétés suite à l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) "Le gard' mômes". Au sein de cette structure constituée en association, Alizée (éducatrice de jeunes enfants, directrice de crèche) et Pauline (éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe de crèche) se sont regroupées dans une maison d'habitation située rue de la Guifette Noire, parfaitement adaptée pour accueillir une douzaine d'enfants (au maximum) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45.

+ Rens. mamlegardmome@gmail.com ou par téléphone 07 87 24 73 71 / 06 18 49 67 17 / 06 82 24 82 04

Chantier Jeunes bénévoles : bravo et merci !

Pour la première fois, la commune a proposé un chantier jeunes bénévoles à huit adolescents de la commune.

Une façon de découvrir le monde du travail, de s'investir pour la commune, de se rendre utile durant une semaine et, bien sûr, de gagner en retour une gratification pécuniaire et en nature, avec le repas fourni le midi.

Les travaux ne manquent pas sur une commune et plusieurs d'entre eux peuvent être menés sans avoir de connaissances techniques particulières ; ce sont donc les jeunes eux-mêmes qui, sur une liste de propositions faites par les services techniques, ont choisi leurs missions. Ainsi en une semaine, ils et elles ont remis en état la cabane à vélos de l'école maternelle, repeint le mur du court extérieur de tennis, redoré à la peinture les lettres du monument aux morts ainsi que la plaque de l'allée d'honneur de la mairie, nettoyé le terrain de basket et vidé les classes d'école pour le grand ménage d'été. Durant toute la semaine, les bénévoles ont été encadrés par un animateur et conseillés techniquement par l'agent référent du service Bâtiments. Un bilan plus que positif pour les jeunes comme pour les services et les agents qui ont découvert et apprécié le renfort apporté par cette jeune équipe.

Une chose est sûre : rendez-vous en 2020 pour de nouveaux chantiers.

+ Rens. Service Enfance Jeunesse 05.46.37.40.10



Gagner un peu d'argent en se rendant utiles pour les autres, c'est le choix fait par César, Thomas, Janelle, Loup, Théo, Rafaël, Ambre et Kelvin au cours de l'été. Une expérience appréciée par tous.



Ont été élus à l'école G. Chobelet : Norah, Maxence, Alexine et Chloé ; à l'école A. Devaud : Alix, Timéo, Mélie et Lya.

La démocratie en mode mineur

Le Conseil municipal d'enfants, après deux ans de mandat, a renouvelé ses membres lors des élections organisées dans les écoles A. Devaud et G. Chobelet le 18 octobre dernier.

Huit jeunes élus fréquentant les classes de CM1 (4 élus par école) ont donc été mandatés par leurs électeurs pour, en leur nom, permettre aux enfants d'agir et de s'impliquer pour mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie et mieux s'impliquer dans leur commune. Plusieurs projets émanent des professions de foi des nouveaux élu.e.s avec des réflexions autour de l'environnement, de l'aménagement de jeux dans le parc, de rencontres festives pour les enfants, de moments sportifs avec les associations. Le maire a procédé à l'installation du conseil le 15 novembre en mairie avec une première réunion plénière prévue dix jours plus tard. De toute évidence, les différentes commissions composant l'assemblée ne souhaitent pas attendre pour se mettre à la tâche...

BONNE RETRAITE MADAME VERNOUX !



Marie-Claire Vernoux

Dans les communes, plus que dans toute autre administration peut-être, la règle est bien connue : les élus donnent leurs orientations dans le cadre des différentes instances de la commune et les agents, tous grades et fonctions confondus, les mettent en œuvre.

Mais de par leurs missions respectives, certains agents sont plus visibles que d'autres, plus connus des habitants. Il en est ainsi évidemment des agents dits "de terrain". Aussi, si l'on évoque la culture, les concerts, les manifestations mais aussi les associations, l'espace M. Crépeau, la maison des associations, les festivités, les moments amicaux autour d'un pot, les cérémonies mais aussi un peu les écoles et l'accueil de loisirs, on pense évidemment à un agent en particulier : Marie-Claire Vernoux.

Gardiennne de l'ancien camping municipal, agent d'entretien, ATSEM, animatrice, directrice de l'accueil de loisirs et chef du service Culture et Vie associative (mais aussi Fêtes et cérémonies), Marie-Claire est devenue au fil de sa carrière le loup blanc de la commune. Mais même les loups finissent par changer de territoire et de clan pour aller vers d'autres aventures. Ainsi elle quittera ses fonctions le 21 février 2020 en direction d'une retraite méritée, vers d'autres projets et d'autres aventures.

Les fonctionnaires se remplacent ou se succèdent... C'est la garantie de la continuité du service public. Mais en quittant ses fonctions, Marie-Claire prive la mairie de son dynamisme, de son investissement et de son engagement, de sa foi en le service public et aussi d'une grande part de mémoire de la vie de la commune. L'ensemble des élus, la direction générale des services et les



Delphine Milord

cadres ainsi que les agents de la commune et notamment tous celles et ceux qui ont travaillé avec elle, lui souhaitent "bon vent" et belle continuation !

La pression est lourde sur les épaules de Delphine Milord qui prendra donc le relais sur le poste de directrice du service Culture et Vie associative. Mutée de la ville de Crosnes (91) où elle occupe un poste similaire, elle prendra ses fonctions le 3 février afin de bénéficier d'un tuilage de trois semaines. De nombreux projets l'attendent, de nouvelles rencontres avec les acteurs de la commune, les habitants et les associations. Une nouvelle page pour la commune se tourne avec son arrivée ; nous lui souhaitons la bienvenue au sein des services municipaux de Nieul-sur-Mer !

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Dernier mot !

Ce mot de l'Opposition sera le dernier de cette mandature.

Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES, Michel DURRANT, et Christian LECLERCQ, représentant 35 % des Nieulais, mais ne représentant que 17% du Conseil municipal, ont agi en opposition responsable et démocratique, malgré le brouillard de communication imposé par la Majorité.

Cela a été un honneur pour nous 5, de vous représenter.

Notre action continue.

Philippe DURIEUX : 06 19 32 17 70

Jacqueline CHEVALLIER : 06 30 67 49 50

Christian TAVARES : 06 78 43 83 18

Michel DURRANT : 06 32 46 78 19

Christian Leclercq : 07 77 03 50 99

Nieul_ensemble@outlook.fr

JANVIER

LUNDI 13 JANV. à 19h

Conférence

Résilience alimentaire et sécurité nationale

Salle du Phare de Chassiron

Entrée libre dans la limite des places disponibles

DIMANCHE 19 JANV. à 16h

Concert du Nouvel An

Organisé par l'association musicale Sainte-Cécile de

Lagord avec le soutien de la mairie de Nieul-sur-Mer

Salle du Phare de la Coubre

Entrée libre dans la limite des places disponibles

(600 places) - Rens : 05 46 28 34 14

DIMANCHE 26 JANV. à 15h

Cinéma en hiver

Le silence de la mer par Pierre

Boutron

Salle du Phare de Cordouan

3 € (gratuit jusqu'à 18 ans)

LUNDI 30 JANV. à 20h30

Conférence : les addictions

Organisée par la Commission Municipale chargée

de l'Enfance - Jeunesse - Entrée libre

FÉVRIER

SAMEDI 1 FEV. à partir de 18h30

Gala de boxe (full contact, kick, k1)

Organisé par le Boxing Club nieulais

12€ - Réservation : 06 38 45 34 93

DIMANCHE 9 FEV. à 12h

Repas des seniors

Organisé par le CCAS

Salle du Phare de la Coubre - Sur invitation

DIMANCHE 23 FEV. à 15h

Cinéma en hiver

Kirikou et la sorcière, film

d'animation de Michel Ocelot,

musique originale de Youssou N'Dour

Salle du Phare de Cordouan

3 € (gratuit jusqu'à 18 ans)

JEUDI 27 FEV. de 14h à 17h

Atelier créatif :

l'art dans tous ses états (acte 1)

organisé par la Bibliothèque Municipale

Les réalisations donneront lieu à une exposition

dans le cadre de la Fête des arts en septembre

Sur inscription : 05 46 37 39 18 - À partir de 5 ans

SAMEDI 29 FEV. de 15h à 23h30

Balade sous les étoiles au clair de lune

Organisé par le Centre socio culturel les 4 vents de

Lagord - Visite du planetarium, exposition sur l'espace,

animations pour enfants et adultes, avec les associations

nieulaises, en partenariat avec la Municipalité

info : famille-les4vents@orang.fr

05 46 67 15 73 / 06 62 07 88 70

Organisé par la municipalité.

À l'Espace Michel Crépeau, entrée libre sauf mention contraire.

AGENDA

MARS

LES MERCREDIS À PARTIR

DU 1 MARS de 18h30 à 20h00

Licences découvertes jeunes et adultes

Organisées par Les archers de la Tublerie

Salle du Phare de la Coubre ou rue du Marais

licence valable de mars à septembre - 45€

Info : 06 35 56 43 49

JEUDI 5 MARS de 14h à 17h

Atelier créatif :

l'art dans tous ses états (acte 2)

Organisé par la Bibliothèque Municipale

Les réalisations donneront lieu à une exposition

dans le cadre de la Fête des arts en septembre

Sur inscription : 05 46 37 39 18 - À partir de 5 ans

DU 06 AU 08 MARS

de 18h à 20h - de 10h à 19h - de 10h à 18h



Salon du vin Bio de

La Rochelle

Organisé par le Rotary Club

La Rochelle Atlantique

Salle du Phare de la Coubre

4€ verre dégustation gratuit www.

salonduvinbiolarochelle.fr

SAMEDI 14 MARS à 17h

Printemps des poètes

Organisé par Tambours d'aurore

Thé, café, chocolat et poésie - Chacun peut venir

écouter ou offrir un poème ou une pâtisserie

Salle du Phare de Cordouan - Entrée libre

DIMANCHE 15 ET 22 MARS

De 8h00 à 19h00

Élections municipales

Inscription sur les listes électorales possible

jusqu'au 7 février 2020

SAMEDI 28 MARS à 14h30

Conférence : les cisterciens et les cisterciennes au fil de l'eau

Organisée par Archéaunis et présenté par Monique

Wabont - Salle du Phare de Chassiron

DIMANCHE 29 MARS à 19h

Ciné concert

Par la conservatoire de la CdA avec le soutien de la

municipalité

Restitution de Master Class en présence de Sylvain

Morizet - Salle du Phare de la Coubre

Entrée libre dans la limite des places disponibles

(400 places)renseignements: 05 46 30 37 83

DU 30 MARS AU 10 AVRIL

Horaires mairie

Exposition photos

organisé par les membres du Club Photo de Nieul

2 thèmes : effets de pluie - Lignes et courbes

Hall de la mairie - Entrée libre

AVRIL

SAMEDI 4 AVRIL à 20h30

Jazz à Nieul

Organisé par l'école de musique Mille et Une Notes

de Puiboreau avec le soutien de la mairie

Salle du Phare de Cordouan - Entrée libre dans la limite

des places disponibles (250 places) - Rens : 05 46 68 86 21

MERCREDI 8 AVRIL à 14h

Carnaval des enfants

Organisé par l'Accueil de loisirs municipal, avec la

Crèche, le RAM, la MAM

Dans les rues de Nieul-sur-Mer, rdv déguisé à

l'Espace Michel Crépeau - Tout public

LUNDI 13 AVRIL de 11 à 12h

Chasse aux œufs

Organisée par le Comité des fêtes

RDV Parc municipal Gabriel Chobelet - Gratuit

LUNDI 13 AVRIL à 14h

Concours officiel de pétanque

Organisé par la Pétanque nieulaise.

Concours officiel tripléte mixte F3 Bis

Parc municipal Gabriel Chobelet

Challenge du souvenir, réservé licenciésFrais

participation 15 € + 200€ lots vainqueurs concours A

DIMANCHE 19 AVRIL à 9h

Passage de la 3^{ème} édition de l'Ekiden

Course en relai organisée par l'ASPTT

Complexe sportif de la Pinelière, parcours

sur Lagord, L'Houmeau et Nieul-sur-Mer

Rens : ekiden-asptt-larochelle.fr

JEUDI 23 AVRIL de 14h à 17h

Atelier créatif :

l'art dans tous ses états (acte 3)

Organisé par la Bibliothèque Municipale

Les réalisations donneront lieu à une exposition

dans le cadre de la Fête des arts en septembre

Sur inscription : 05 46 37 39 18 - À partir de 5 ans

SAMEDI 25 AVRIL à 14h

Concours officiel de pétanque

Organisé par la Pétanque nieulaise

Concours officiel tripléte mixte F3 Bis

Parc municipal Gabriel Chobelet

Reservé licenciésFrais participation 10 € + 30%

DIMANCHE 26 AVRIL de 8h à 18h

Brocante

Organisée par l'association Les restaurants du

coeur - Parc Municipal - inscription libre et gratuite

06 10 60 91 89

DIMANCHE 26 AVRIL

Parcours du cœur

Organisés par la commission vie associative et

l'ensemble des associations nieulaises

Don sur place possible, au profit de la Fédération

Française de cardiologie

https://www.fedecardio.org/les-parcours-du-coeur

DIMANCHE 26 AVRIL de 10h à 17h

Troc des plantes

Organisé par le Comité des fêtes

Place de la Liberté François Mitterrand - Accès libre

VACANCES DE PRINTEMPS

Stages collectifs chant piano guitare

Organisée par La Mi Nieul Musique

Maison des associations - À partir de 7 ans - Sur

inscription : 06 82 72 48 40 - laminieulmusique@gmail.com

+ retrouvez l'agenda complet des manifestations sur www.nieul-sur-mer.fr

+ retrouvez les manifestations municipales sur notre Facebook

